



Le Mag'

du Pays d'Othe



27 Avenue Tricoche Maillard - Aix-en-Othe - Aix-Villemaur-Pâlis

Madame, Monsieur,

Dans mon dernier édito j'abordais la création au 1^{er} janvier de notre nouvelle communauté de communes, laquelle s'était agrandie en accueillant nos amis de Neuville-sur-Vanne, de Chenegy et de Bercenay-en-Othe et à qui il allait falloir donner un nouveau nom. Exit donc Pays d'Othe Aixois ou Portes du Pays d'Othe : notre nouvelle communauté portera, lorsque les conseils municipaux l'auront validé, le nom de « Communauté de communes du Pays d'Othe », mettant ainsi en exergue l'identité géographique spécifique de notre territoire.

Tout baptême s'accompagne traditionnellement de cadeaux. C'est donc avec satisfaction que nous avons apprécié l'initiative de l'Etat et de son secrétaire d'Etat à la ruralité, d'avoir initié, concomitamment à la mise en œuvre de notre nouvelle entité territoriale, la création d'un nouvel outil de développement dédié spécifiquement aux territoires ruraux : le Contrat de Ruralité.

Nous avons donc déposé en Préfecture un dossier « Contrat de Ruralité » s'articulant autour de cinq axes que sont : l'accès aux services et aux soins, l'attractivité, notamment du centre bourg, la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Ce contrat, élaboré en partenariat avec les services préfectoraux, sera cosigné le 14 mars prochain. Il sera doté d'une enveloppe financière de 793 000 € auxquels s'ajouteront 550 000 € de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).



Au-delà de travaux spécifiques liés à la maîtrise de l'énergie, tels la rénovation de la salle des fêtes de Paisy-Cosdon, de la mairie de Rigny-le-Ferron ou encore du gymnase d'Aix-en-Othe dont les travaux seront financés dans un cadre annexe au contrat, ce 1,34 million d'Euros accompagnera donc un certain nombre de projets, dont notamment la construction de la maison de santé pluridisciplinaire.

Une manne de 150 000 € euros supplémentaires viendra donc s'ajouter aux 572 650 € de subventions déjà obtenues, faisant en sorte d'alléger la facture, laquelle rappelons le s'élèvera à 2 315 762 € HT.

Sera également financée à hauteur de 150 000 € auxquels s'ajouteront 50 000 € de DETR, la transformation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie en espace de travail partagé, espace de coworking comme il est dit aujourd'hui.

Par ailleurs, figure également au contrat à hauteur de 200 000 € auxquels s'ajouteront 200 000 € de DETR, la création de quatre mini-résidences seniors dont l'implantation, géographiquement cohérente, sera prochainement décidée en conseil communautaire. Ces mini-résidences permettront ainsi aux personnes qui le souhaiteront, de bénéficier de logements adaptés à leur perte d'autonomie tout en restant proche de là où elles ont toujours vécu. En corollaire de l'implantation de ces résidences, sera mis en œuvre un service de transport à la demande, pour lequel l'achat de véhicules à motorisation électrique est également inscrit dans le contrat de ruralité. Cinquante milles euros sont inscrits pour ce faire.

N°10 - MARS / AVRIL 2017



Nous le savons, la pérennité de l'accès aux services publics est un enjeu majeur du maintien de la vitalité des territoires ruraux. Cent cinquante milles euros figurent donc au contrat de ruralité afin de permettre dans un futur proche, la création au bourg-centre d'une « Maison de Services au public », permettant ainsi un accès facilité à ces services à l'ensemble de la population de notre territoire.



Un dernier dossier qui sera accompagné financièrement par l'Etat est celui de la création d'un nouveau lieu destiné à l'épicerie solidaire. Celle-ci, créée il y a plus de dix ans, et accueillant des familles issues de l'ensemble de notre communauté de communes, fonctionne dans des locaux qui aujourd'hui sont trop exigus. Une solution, évoquée et validée par le bureau de la CCPOA sera donc prochainement

proposée à l'approbation du conseil communautaire.

A quelques jours de l'élaboration du budget 2017, cet accompagnement financier de l'Etat sur lequel nous ne comptons pas, viendra donner de l'oxygène à nos finances, permettant d'aborder l'exercice dans de bonnes conditions, notamment lorsqu'il s'agira de définir les taux de fiscalité.

Sans vouloir trop m'avancer sur ce sujet, je crois pouvoir vous dire d'ores et déjà qu'en la matière, il n'y aura pas de mauvaise surprise.

Avec ma cordiale amitié,

Yves FOURNIER
Président de la Communauté de communes du Pays d'Othe

PERMANENCES DE L'A.D.I.L.A ET DU CDAD 10

L'ADILA

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR
L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'AUBE

Les permanences ont lieu
le 3ème mercredi de chaque mois
de 9 h 30 à 12 h

Dans les locaux de la mairie
d'Aix-Villemaur-Pâlis,
1 avenue Georges Clémenceau - Aix-en-Othe

Pour prendre rendez-vous : **03 25 73 42 05**

CDAD 10

Pour les habitants de la Communauté
de communes du Pays d'Othe Aixois.

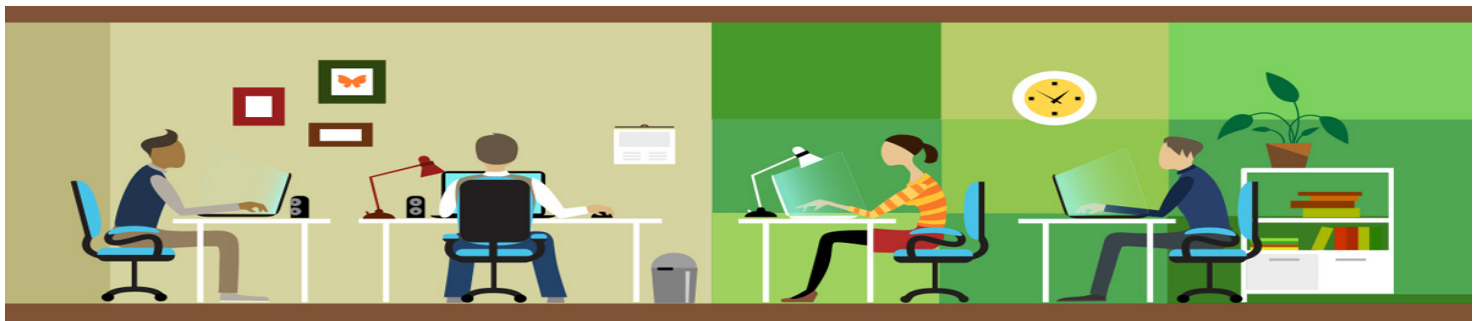
Permanences d'informations et d'orientation
juridiques tenues par les juristes du **CDAD 10**

Mercredi 15 Mars 2017
8 h 30 - 10 h 30
Mercredi 5 Avril 2017
8 h 30 - 10 h 30



Les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la
Communauté de communes
Rendez-vous au **03 25 46 70 63**

COWORKING ET TÉLÉTRAVAIL EN PAYS D'OTHE



Vivre en Forêt d'Othe c'est très agréable mais y trouver du travail n'est pas toujours facile...

Nombreux sont les actifs du territoire qui travaillent à l'extérieur et doivent supporter les contraintes des déplacements domicile/travail (frais, temps des déplacements, conditions de circulation...).

Pourtant, pour certaines activités, travailler à l'extérieur du territoire ne nécessite pas toujours de se déplacer. Le travail à distance permet à des actifs salariés ou travailleurs indépendants d'utiliser les outils de la communication et de l'information comme le téléphone ou internet pour exercer leur activité professionnelle en travaillant avec des collègues, des clients ou des prestataires.

Cependant, toutes les activités ne se prêtent pas à cette forme de travail : cela concerne certaines activités tertiaires très différentes dans des domaines comme l'informatique, le commerce en ligne, la comptabilité... Techniquement, ce mode de travail

requiert un niveau de couverture numérique suffisant pour les activités professionnelles ce qui, reconnaissons-le, est loin d'être le cas aujourd'hui pour l'ensemble de notre territoire.

Enfin, le travail à distance a longtemps signifié travailler seul depuis son domicile, couper des relations humaines avec les collègues.

Les espaces de coworking ont été développés pour remédier en partie à ces inconvénients. En apparence cela ressemble à une entreprise de services comme les autres : un cadre convivial et cosy, des bureaux adaptés, des ordinateurs, du matériel bureautique, des espaces pour les pauses ou les réunions. La seule différence, c'est que les gens qui y travaillent le font pour des entreprises différentes. En plus de louer un bureau dans un même espace, ils ont la possibilité

de mutualiser des équipements, d'échanger et de partager des moments de convivialité.

La Communauté de communes lance une enquête en ligne auprès des personnes intéressées par le travail à distance qu'elles soient déjà résidentes sur notre territoire, résidentes secondaires ou envisagent de s'y installer. En fonction des réponses, les élus communautaires étudieront la possibilité de créer un espace de coworking en Pays d'Othe.



VOUS ÊTES

UNE START UP OU UNE PME EN DÉVELOPPEMENT ?	UN INDEPENDANT OU UN FREELANCE ?	UN SALARIÉ ITINÉRANT OU UN VOYAGEUR RÉGULIER ?
BESOIN D'UN ESPACE POUR TRAVAILLER ENSEMBLE ET RECEVOIR VOS CLIENTS ?	DIFFICILE DE TOUJOURS BIEN TRAVAILLER DE CHEZ SOI ?	BESOIN D'UN ESPACE POUR TRAVAILLER MEUX QU'À L'HOTEL ?

**AVEZ VOUS DÉJÀ PENSÉ
COWORKING ?**

UN ESPACE DE COWORKING EST UN LIEU DE TRAVAIL ORIENTÉ AUTOUR DE 2 NOTIONS :
LE PARTAGE DES ESPACES & LE TRAVAIL EN RÉSEAUX

Les espaces de coworking existent depuis sept ans. Ces espaces de travail partagé, tiers lieu, entre travail à domicile et travail en entreprise s'étendent rapidement, ils ont pour eux à la fois le confort du travail à domicile et la richesse sociale du travail en entreprise.

**RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET : www.cdc-pays-othe-aixois.fr
POUR REpondre À L'ENQUÊTE SUR LE COWORKING EN PAYS D'OTHE**

Jérôme RONCIN
Chef de projet environnement et développement
de la Communauté de communes



Je suis arrivé dans l'Aube en 1979, j'ai été séduit par le pays d'Othe notamment par les forêts et vallons de la commune de Maraye-en-Othe. J'ai donc décidé en 1992 de m'y installer et je réside dans l'un des cinq hameaux qui composent cette commune.

UN PEU D'HISTOIRE

Nous avons quelques traces de notre commune depuis 1173 sous le nom de Maraia, puis Maraye en 1198.

La commune était alors composée de six hameaux dont deux ont disparu vers 1856, celle-ci fut tour à tour sous la protection, et la dîme des comtes de Champagne. Les habitants de Maraye s'appellent les marayais et marayaises.

La commune de Maraye fortement boisée (3300 hectares) jouissait depuis un temps immémorial d'un droit d'usage des bois (chauffage et construction). Ce qui au travers des affouages reste de nos jours un droit bien ancré dans les esprits. La commune de Maraye dont la superficie est de 4232 hectares représente l'une des communes les plus étendues du département de l'Aube.



L'école de Maraye qui compte plus de cinquante enfants du CP au CE1 fait partie d'un syndicat scolaire avec les écoles de Bercenay-en-Othe et Chenegy regroupant près de 140 enfants.



L'église a été construite de 1779 à 1783 ; elle forme un parallélogramme divisé en trois nefs. Ce monument pas orienté fait face au levant.

Le calme et le paysage vallonné notamment des hameaux font que les habitations ne restent pas longtemps vacantes ; venez découvrir notre commune nous serions heureux de vous y accueillir.



LE LAVOIR DES BOULINS

Ce type de lavoir, édifié en longueur, est généralement d'assez grandes dimensions. Comme son nom l'indique, il présente en façade une galerie qui ouvre sur l'eau.

Celui des Boulins, construit en 1885, au bord de « l'étang du gué », est assez modeste. Sa toiture à double versant est soutenue en façade par six poteaux de bois, scellés dans des plots en briques, ce qui permettait l'installation de cinq laveuses.

A l'arrière, il est fermé par un mur en pans de bois, hordé de briques, qui lui donne un petit air champenois. Ce lavoir est souvent visité.



MARAYE-EN-OTHE VU PAR SON MAIRE

LA LÉGENDE DU VOIRLOUP

Si vous vous promenez dans le Pays d'Othe, tendez l'oreille et ouvrez les yeux car au détour d'un chemin vous pourriez tomber sur une créature maléfique que les habitants appellent le « Voirloup ».



Cette légende est née au cœur du bois de Vire-Loup.

Il y a fort fort longtemps, lors d'une étrange nuit, le père Vivien de Maraye-en-Othe accompagné de son enfant de cœur, entamait un voyage périlleux afin de porter les derniers sacrements au vieux Balthazar Cornarot. Sur le chemin, ils furent attaqués par les féroces voirlups, mi hommes, mi bêtes : le vieux Balthazar ayant pactisé avec le diable, son âme ne devait en aucun cas recevoir l'extrême onction et les voirlups, suppôts de Satan, étaient là pour y veiller. A coup d'eau bénite et de prières, le curé et son jeune compère parvinrent à s'échapper et à rejoindre la demeure du vieux Balthazar. Le mythe du Voirloup était né.

ENVIRONNEMENT : LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Nous vivons dans une société de consommation qui est trop souvent une société de gaspillage. Le gaspillage alimentaire en est l'exemple le plus criant. Ramené à chaque Français, cela représente 29 kg d'aliments jetés chaque année chez soi, et 155 kg sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. La valeur

de la nourriture ainsi perdue représente 240 € par an et par personne.

Parmi ces déchets alimentaires, certains sont des produits directement consommables, le reste comprend les résidus de préparation qui se retrouvent le plus souvent dans les ordures alimentaires.

FACE À CETTE ÉNORME GABEGIE, QUE FAIRE ?

Ce domaine n'échappe pas à la règle qui vaut pour les autres catégories de déchets : « le déchet le plus facile à valoriser est celui que l'on ne produit pas ». C'est par une gestion intelligente de la consommation que l'on peut réduire la quantité et le coût que représente le gaspillage alimentaire.

Au niveau de la distribution, une loi votée à l'unanimité le 3 février dernier empêche notamment les grandes surfaces de jeter de la nourriture et de rendre leurs invendus impropres à la consommation.

Mais le gaspillage alimentaire, c'est d'abord l'affaire des consommateurs et cela à tous les stades : acheter les quantités dont on a besoin, gérer la préemption des produits intelligemment et savoir valoriser les restes. Au niveau de l'assiette, cela passe aussi par ce servir juste de ce dont on a besoin, quitte à se resservir par la suite...

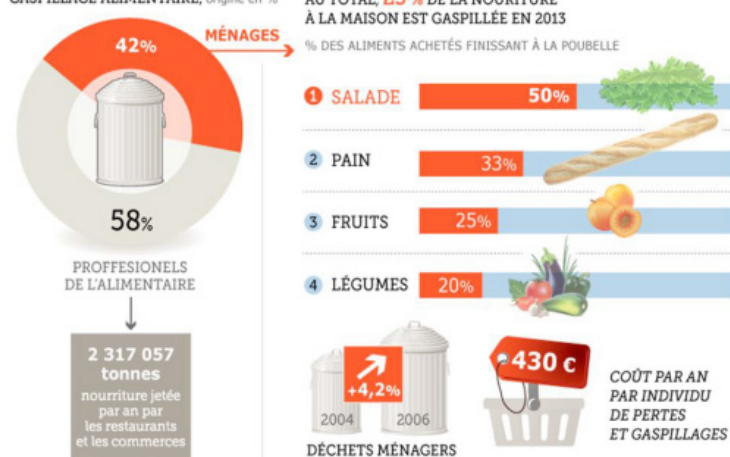
La question du gaspillage alimentaire, c'est une forme de civisme qui s'apprend. Quoi de mieux que l'école pour en prendre conscience ? La restauration scolaire donne de très bons exemples sur ce sujet.

UNE CANDIDATURE DU TERRITOIRE POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE À L'ÉCOLE

Les chiffres clés du gaspillage alimentaire en France

GASPILLAGE ALIMENTAIRE, origine en %

AU TOTAL, **25 %** DE LA NOURTURE À LA MAISON EST GASPILLÉE EN 2013
% DES ALIMENTS ACHETÉS FINISSANT À LA POUBELLE



sources : gaspillage-alimentaire.carrefour.fr, IME

16/10/2017

C'est la raison pour laquelle la Communauté de commune du Pays d'Othe a choisi avec son homologue du Pays d'Armançe d'accompagner le CIE d'othe et d'Armançe dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME « Agir ensemble pour le développement durable ». Le dossier présenté s'intitule « Economie circulaire, réduire et valoriser nos biodéchets ».

Si cette candidature est retenue, elle permettra de travailler avec les élèves sur la thématique des biodéchets à travers deux axes :

- Des actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire,
- La valorisation de certains déchets alimentaires grâce à l'installation de composteurs dans les écoles.

Le but est de sensibiliser les élèves de 17 écoles du territoire Othe-Armançe possédant un service de restauration scolaire à travers un programme d'accompagnement sur 3 ans.

Si l'objectif premier est de baisser de 30 % le gaspillage alimentaire, il est surtout que les élèves puissent devenir des ambassadeurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de leurs familles.

Jérôme RONCIN
Chef de projet environnement et développement
de la Communauté de communes

THÉÂTR'O BISTROT : UN DINER SPECTACLE PRÈS DE CHEZ VOUS

**1 SPECTACLE + 1 REPAS =
1 SOIRÉE À NE PAS RATER !!**

Nouveau spectacle pour les Bistrots de Pays

JOHN-HARVEY MARWANNY

«Le développement personnel sans douleur».

« Le secret de l'épanouissement individuel est enfin à votre portée : il vous suffit pour cela d'assister au séminaire de John-Harvey Marwanny, dont les révélations transformeront votre vie en une soirée. Illustrant son propos pédagogique de délicieuses chansons didactiques, John-Harvey Marwanny vous offre la plus parfaite des garanties : votre vie va enfin prendre le sens qu'elle mérite ! »



DATES DES PROCHAINS SPECTACLES :

Vendredi 31 mars

L'Auberge de la Prairie, Chessy-les-Prés - 03 25 76 86 90

Samedi 1er avril

Le Coq au Vin, Coussegrey - 03 25 70 05 38

Vendredi 14 avril

L'Auberge de la Vanne, Fontvannes - 03 25 81 12 93

Samedi 15 avril

Chez Gibus, Eaux-Puiseaux - 03 25 40 19 44

Vendredi 28 avril

La Brasserie des Tilleuls, Pâlis - 03 25 46 87 96

Samedi 29 avril

Le Gril'Othe, Saint Mards en Othe - 03 25 70 10 03

Attention, RESERVATION OBLIGATOIRE auprès des Bistrots

LES ASSOCIATIONS VOUS ANNONCENT...

MARS

**JUSQU'AU 31 MARS
AIX-EN-OTHE**

Exposition de Dominique BRENEY au salon Tattoo Othe School.



**SAMEDI 11 MARS
SAINT-MARDS-EN-OTHE**

Cinéma « Raid Dingue » 20 h au lavoir.



**DIMANCHE 12 MARS
MARAYE-EN-OTHE**

Thé dansant à la salle des fêtes de 15 h à 20 h. Orchestre de JB Vaz. Organisé par l'Association Maraye pour tous. Infos : 03.25.42.59.62

**DIMANCHE 12 MARS
PÂLIS**

Grand Quizz de la forêt d'Othe, au profit de l'association « La tête dans les étoiles ». Sur inscription au 06 15 69 76 17.

**MARDI 14 MARS
VILLEMAUR-SUR-VANNE**

Repas festif à la salle des fêtes, 12 h. Organisé par le club des panadiers.

**SAMEDI 18 MARS
VILLEMAUR-SUR-VANNE**
Soirée costumée. Organisée par Music'en Othe. Infos : 03.25.40.47.86

**SAMEDI 25 MARS
SAINT-MARDS-EN-OTHE**

Cinéma « L'Ascension » 20 h au lavoir.

**DIMANCHE 26 MARS
VILLEMAUR-SUR-VANNE**

Course « Les 10 km de la panadière » Organisée par le club des panadiers.

**VENDREDI 31 MARS
SAINT-MARDS-EN-OTHE**

Balade naturaliste. Infos 03 25 80 70 54 / mygoldminc@gmail.com

**DU 31 MARS AU 2 AVRIL
AIX-EN-OTHE**

Journée européenne des métiers d'arts. Ouverture de l'atelier de Jacques Chéreau, de 11 h à 19 h.

AVRIL

**SAMEDI 1^{ER} AVRIL
BERCENAY-EN-OTHE**

Soirée cabaret à la salle des fêtes, repas, spectacle, soirée dansante. Organisée par les Paraboles Festives. Infos : 07.60.46.40.52

**SAMEDI 1^{ER} AVRIL
PÂLIS**

Journée d'expression théâtrale, au Domaine du Tournefou, de 10 h à 19 h 30. Infos : 06.64.22.83.52 / sophiebouts@orange.fr



**VENDREDI 7 AVRIL
PÂLIS**

Concert des Swingirls, 20 h 30 à la salle des fêtes. Organisé par l'ACA et le Festival en Othe. Infos : 03.25.42.70.63

**DU 4 AU 8 AVRIL
PÂLIS**

Stage d'expression théâtrale, au Domaine du Tournefou. Infos : 03.25.40.58.37

**LUNDI 17 AVRIL
AIX-EN-OTHE**

Chasse à l'oeuf à 10 h 30 au Parc des Fontaines. Infos : 03.25.76.18.08

**SAMEDI 19 AVRIL
SAINT-MARDS-EN-OTHE**

Cinéma « Tous en scène » 17 h 30 au lavoir.

**DU 18 AU 22 AVRIL
PÂLIS**

Stage d'expression théâtrale, au Domaine du Tournefou. Infos : 03.25.40.58.37 / sophiebouts@orange.fr

**SAMEDI 29 AVRIL
PÂLIS**

Concert de l'Association Music'en Othe à 21 h à la salle polyvalente. Infos : 03.25.40.47.86

MAI

**3 MARS AU 6 MAI
AIX-EN-OTHE**

Exposition « A nos souvenirs » de Sylvaine Pierre, à l'Office de Tourisme.

**4 AU 6 MAI
AIX-EN-OTHE**

Sortie de 3 jours en Alsace. Infos : 06.73.92.42.13

**DIMANCHE 7 MAI
AIX-EN-OTHE**

Vide grenier au Parc des Fontaines. Organisé par l'ACA.

**6 ET 7 MAI
PÂLIS**

Foire aux vins. Organisée par l'AVCL. Infos : 06.72.00.36.62



Pour plus d'informations, merci de vous adresser à l'Office de Tourisme : 03.25.80.81.71

INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE D'AIX-EN-OTHE

Horaires d'hiver (du 1^{er} Octobre au 31 Mars)

Mardi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Vendredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Samedi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*

Chemin du Four - Route de Villemoiron
Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS
Tel : 03 25 81 18 39

ATTENTION PASSAGE AUX HORAIRES D'ÉTÉ À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL

Horaires d'été (du 1^{er} Avril au 30 Octobre)

Mardi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Vendredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Samedi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*

* L'entrée du dernier véhicule est autorisée jusqu'à 10 minutes avant la fermeture



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OTHE

27 avenue Tricoche Maillard - Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS
Tel : 03 25 46 70 63
Fax : 03 25 46 66 03
Mail : cdcpoa@wanadoo.fr
SITE WEB : cdc-pays-othe-aixoais.fr

Horaires d'ouverture des bureaux

Lundi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h



OFFICE DE TOURISME OTHE-ARMANCE

2, Rue Maréchal Foch - Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS
Tél : 03 25 80 81 71 - **Email :** ot@tourisme-othe-armance.com
SITE WEB : www.tourisme-othe-armance.com



Horaires hors saison

Mardi	10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30
Mercredi	10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30
Jeudi	10 h à 12 h 30
Vendredi	10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30
Samedi	10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30

Retrouvez dès maintenant toute l'offre touristique et les manifestations sur le site de l'Office de tourisme Othe Armance.

Directeur de la publication

Yves FOURNIER

Impression

La Renaissance

Composition

Communauté de communes du Pays d'Othe

Tirage

4500 exemplaires

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2017

ISSN 2551-1726